



Saillans demain

Révision
& démarche participative
du PLU

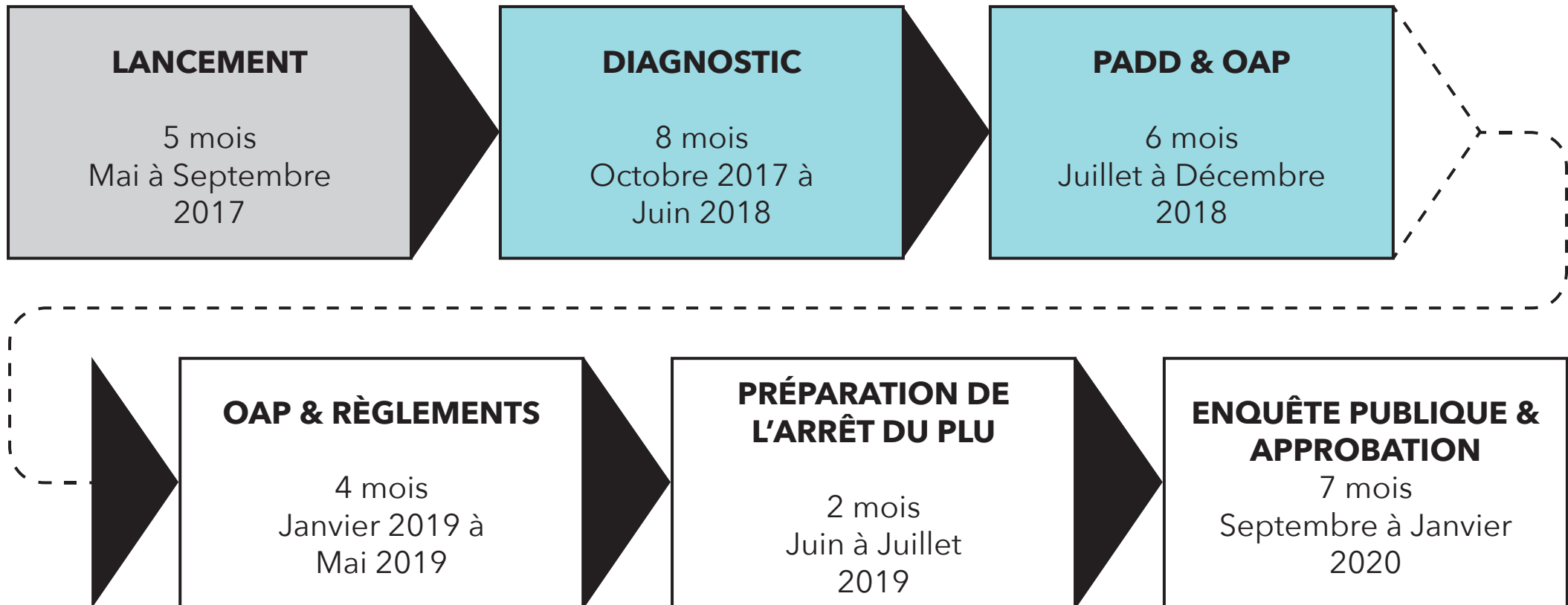
Rencontre publique n°02
26 novembre 2018

Restitution du **Diagnostic et PADD**

Déroulement de la soirée

- > Introduction
- > Brève vidéo du PLU
- > Présentation des ateliers vidéo réalisés avec des jeunes saillansons
- > Présentation du Diagnostic en lien avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- > Présentation de la suite de la démarche et invitation aux prochaines actions participatives

Calendrier de la révision du PLU

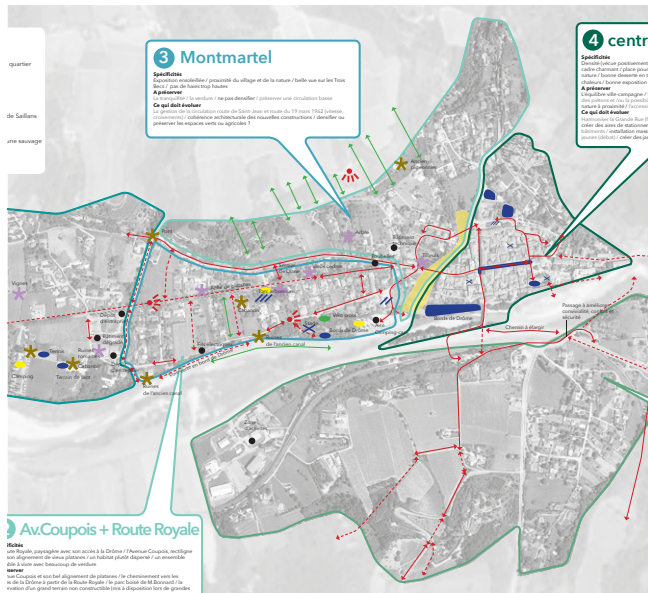


Phase diagnostic : une participation active des habitants



Synthèse des ateliers de quartier

les éléments ont été récoltés suite aux ateliers de quartier réalisés en février 2018 et ouverts à tous



QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES HABITANTS

Phase diagnostic

Ce questionnaire est organisé par le bureau d'étude en charge de la d'Urbanisme de la commune de Saillans.

Ce questionnaire est pour vous une occasion privilégiée de vous ex sur son devenir. Il vise à recueillir les visions que vous avez de celle

Compte-rendu Atelier Futur 02

Phase de diagnostic

Thématique : ATELIER DENSIFICATION

Date : 26/05/2018
 Horaire : 14 h - 15h-45
 Type d'atelier : Visite ciblée
 Lieu : secteur habité au-dessus de la mairie, rue de Trelaville
 Animateur : Claire Bonneton
 Intervenant : -
 Support : grille de lecture (travail en binôme)
 Nombre de participants : 7

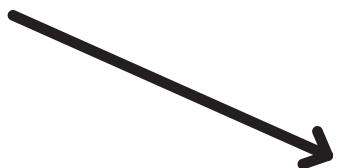
Un travail actif des membres du Groupe de Pilotage Citoyen (GPC)



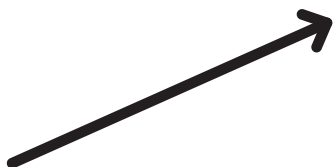
Processus d'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD)

le PADD c'est le projet politique de la commune pour les 10 - 15 ans à venir

Diagnostic
(bureau d'études,
mairie, habitants,
GPC)



**Atelier de
Concertation
PADD**



GPC



PADD
(débat en conseil municipal
= obligation légale)

Le calendrier de l'élaboration du PADD

Juillet à Décembre

Mai

Atelier
participatif
29/09

Amendements
et
reformulation
par le GPC
(3 séances)

Réunion
publique
26/11

Débat en conseil
municipal
14/12/2018

Finalisation
avant
l'arrêt
du PLU



Atelier de travail sur le PADD du 29 septembre 2018



Travail du groupe de pilotage citoyen (GPC)

Brève vidéo du PLU

Un atelier vidéo
pour les jeunes
dans le cadre
du PLU

Présentation du diagnostic et du PADD

Présentation à travers 4 thématiques :

1/ Le territoire communal

2/ Habiter à Saillans

3 / La vie locale et les activités

4 / Cadre législatif, contexte supra-communal
et gestion du foncier

1/ Le territoire communal



Le paysage

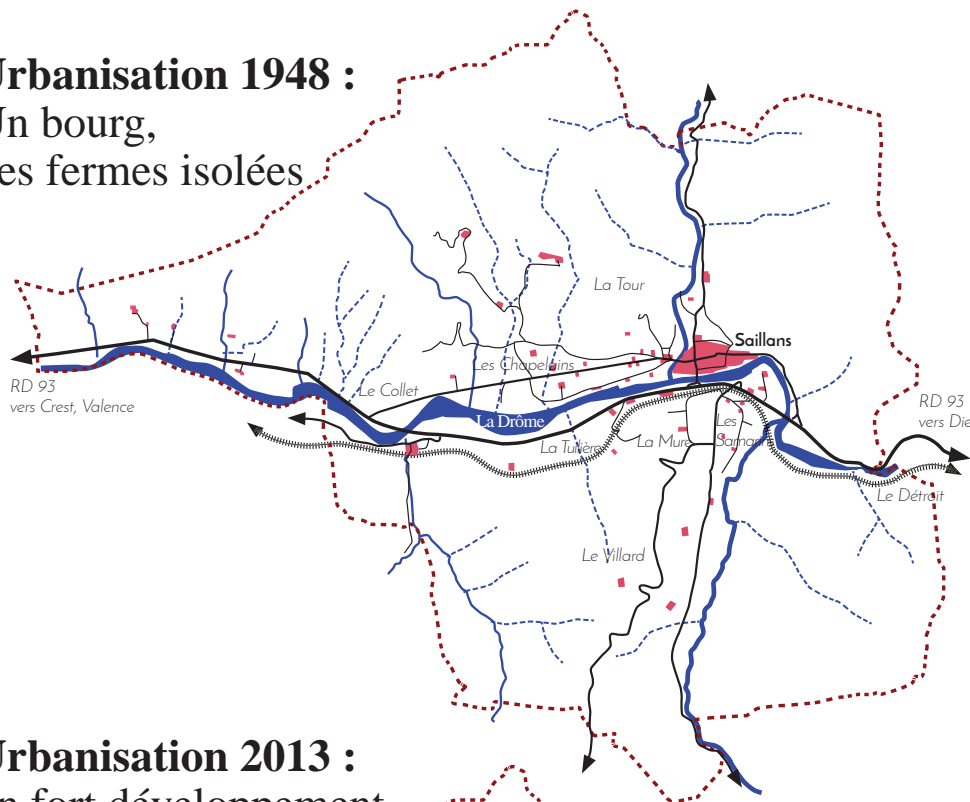
ATOOUTS :

- Des paysages riches et harmonieux : alliance entre nature, patrimoine architectural et agriculture
- Des vues et des paysages ouverts : des vues remarquables vers les montagnes et le village, des routes en balcons, des espaces agricoles ouverts et dégagés
- Des trames végétales riches et diversifiées liées à la fois à la présence forte de l'eau (Drôme et affluents) et à la topographie de la commune (coteaux / fortes pentes)

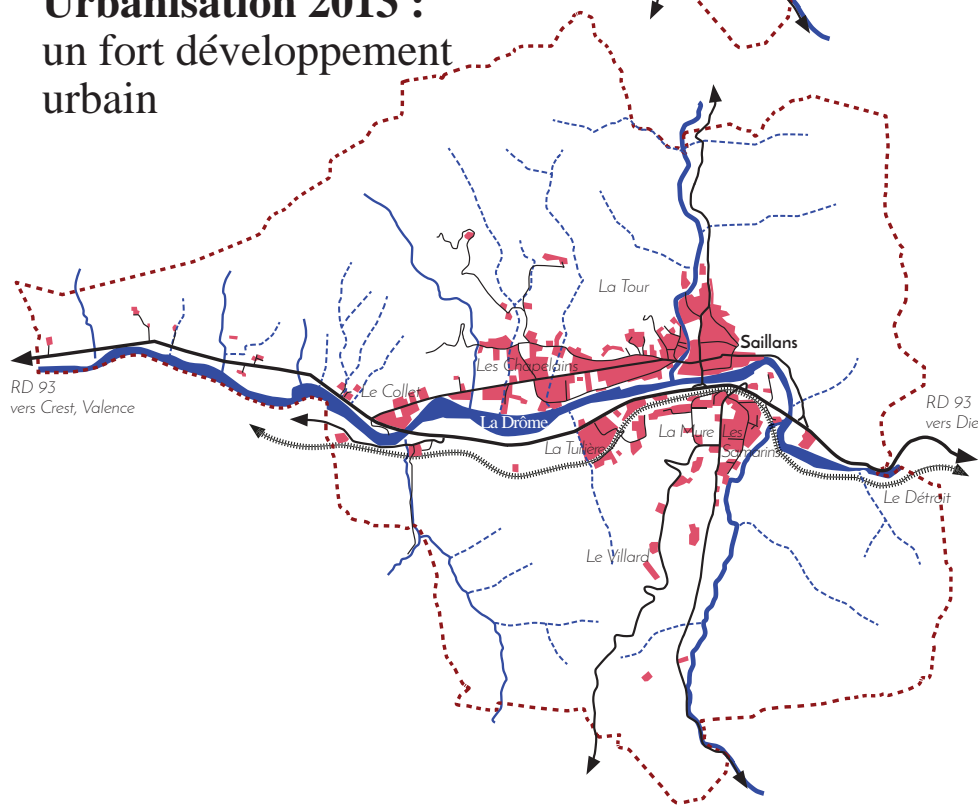


Le paysage

Urbanisation 1948 : Un bourg, des fermes isolées



Urbanisation 2013 : un fort développement urbain



ATOUTS :

- Un coeur de village ancien très identifiable par sa compacité et son unité
- Historiquement, pas de hameaux mais le bourg et des fermes isolées.
- Une trame végétale en ville très identitaire : platanes de l'Avenue Coupois, abords du Rieussec et de la Drôme, parcs, plates-bandes fleuries en pied de façade...
- Un regroupement des éléments techniques (déchetterie, station d'épuration...) sur un seul secteur qui limite leur impact visuel



Lieu de détente à proximité de la Drôme.



Parc public

Le paysage



FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Des limites floues de l'extension de l'urbanisation avec parfois un fort impact visuel
- Un manque de cohérence en terme d'architecture et une banalisation de l'habitat
- Des entrées de village peu qualitatives
- Un impact visuel et fonctionnel des voitures et des stationnements sur les espaces publics du village
- Un impact visuel de la RD 93 et de ses abords. La RD 93 crée également une coupure nette entre le village et les quartiers sud de la commune
- 2 secteurs à fort impact visuel : la zone d'activités et le site des bâtiments techniques

Le paysage

ENJEUX :

- **Enjeux de cohabitation entre le centre-bourg et la périphérie** : penser l'insertion des nouvelles constructions dans le respect du cadre paysager et bâti existant
- **Enjeux de cohabitation entre l'agriculture et l'habitat** : définir des secteurs de développement qui préservent les terrains agricoles et affirment le caractère groupé de l'habitat autour du bourg
- **Enjeux de cohabitation entre les activités humaines et le grand paysage** : mettre en valeur et préserver les qualités paysagères remarquables, ainsi que les zones à fort potentiel paysager
- **Améliorer les entrées du village**



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- 2/ Préserver la proximité entre les espaces publics et l'habitat, dont la rivière Drôme et ses abords
- 6/ Conserver des zones fertiles pour des cultures vivrières et des jardins partagés à proximité du bourg

Objectif 3 :

- 2 / Promouvoir un développement urbain peu consommateur d'espace, axé sur la réhabilitation, le renouvellement urbain et la sobriété foncière et optimiser les potentiels d'accueil de nouveaux logements dans l'urbanisation existante

Objectif 4 :

- 1/ Mettre en valeur la structure paysagère
- 2/ Favoriser les activités contribuant à l'entretien des paysages, dont l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture.
- 3/ Préserver l'aspect naturel de la rivière Drôme, de ses affluents et de ses abords, notamment la trame verte en bord de Drôme.
- 5/ Assurer l'intégration des constructions dans le paysage, en terme de localisation, de formes urbaines et d'intégration architecturale

Objectif 5 :

- 7/ Adapter la végétation aux enjeux environnementaux (enjeux thermiques, de biodiversité, de limitation de l'imperméabilisation, etc.)

Le patrimoine

ATOUPS :

- Un bourg patrimonial et identitaire : Église Saint-Géraud classée monument historique, harmonie des constructions du centre-bourg, les ruelles,..
- Un patrimoine villageois habité et vivant
- Une relation forte entre le bourg et le bord de Drôme
- Un patrimoine modeste et spécifique : cabanons, cimetière protestant, bélière, ancien canal, nombreux murs anciens, etc.



coeur de bourg ancien et groupé

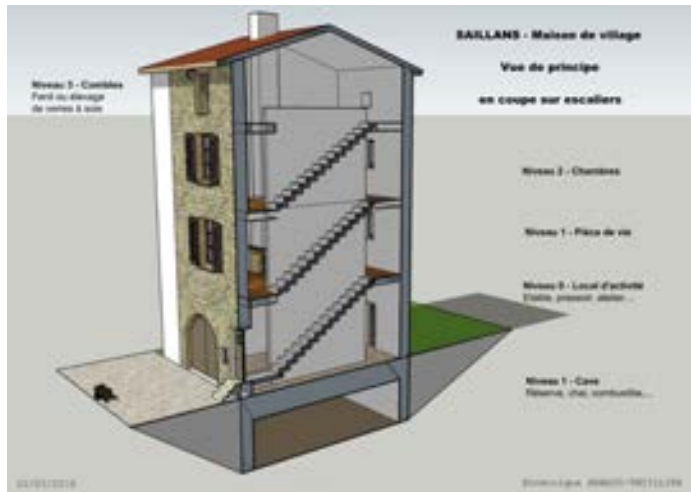


maison de bourg et ruelles



Cabanons

Le patrimoine



Périmètre de 500 m autour du monument historique (Eglise Saint Géraud)



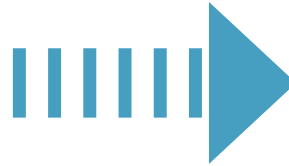
FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Un habitat ancien peu adapté aux contraintes contemporaines : un besoin de rénovation tout en respectant l'aspect patrimonial et identitaire du centre-bourg.
- L'église Saint-Géraud est classée monument historique : périmètre de 500 m autour de ce bâtiment. Les travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement sont soumis à l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (ABF) une contrainte, avec des règles peu explicites, dans un secteur concerné par de nombreuses demandes de rénovation de l'habitat. (Ce périmètre est en cours d'adaptation à la réalité du site dans le cadre de la révision du PLU)
- Un manque de respect de l'architecture locale parfois : incohérence entre le centre ancien et les nouvelles constructions en périphérie

Le patrimoine

ENJEUX :

- **Conserver les qualités** du centre-bourg patrimonial et ses abords
- **Protéger les caractéristiques du bâti patrimonial** et encadrer les réhabilitations et les évolutions
- **Clarifier les règles d'évolution du bâti** en secteur patrimonial
- **Prolonger le caractère du centre-bourg** dans les extensions de l'urbanisation
- **Insérer harmonieusement les nouvelles constructions** dans leur environnement paysager et bâti
- **Protéger les éléments de petit patrimoine:** cabanons, murs et murets, fontaines, ancien canal, bélière, etc.



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 4 :

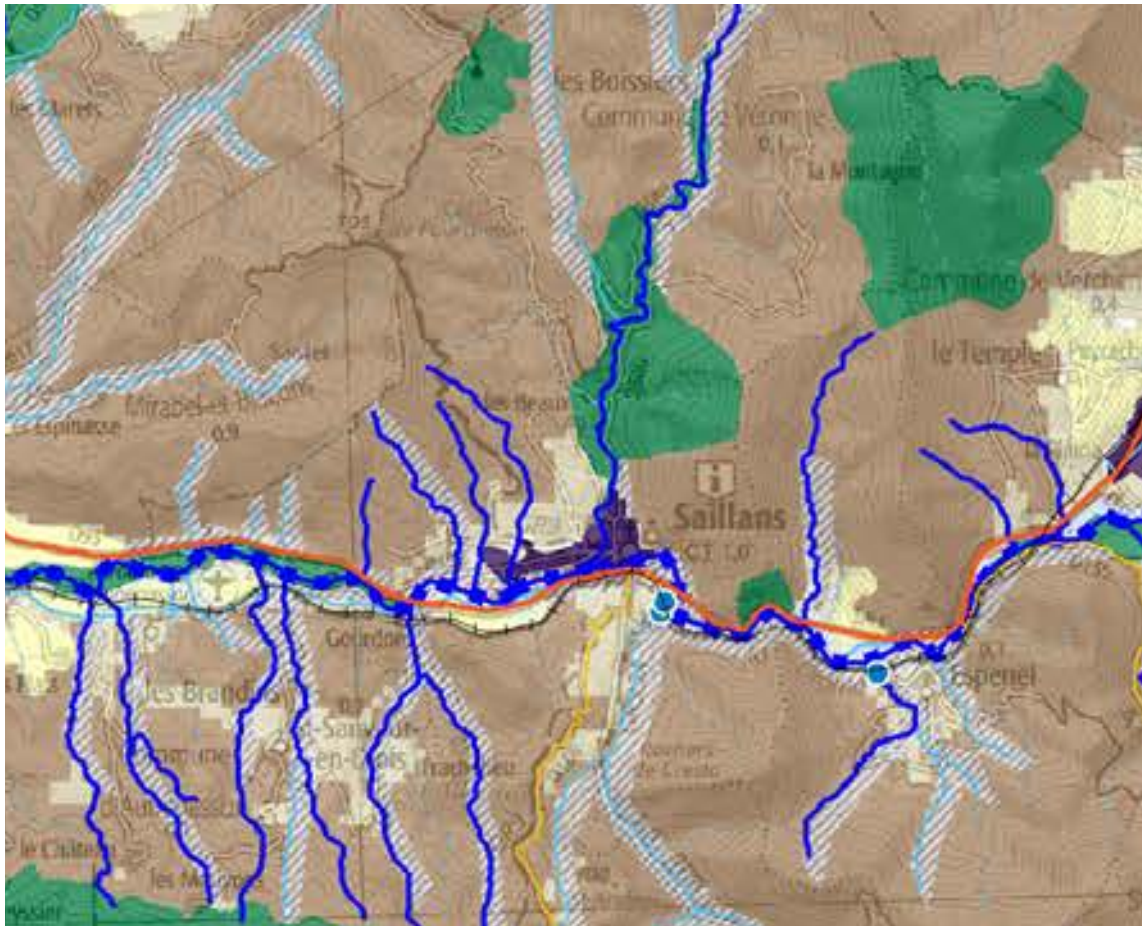
- 4/ Mettre en valeur l'organisation urbaine traditionnelle, le patrimoine bâti remarquable et ordinaire, dans ses diversités (centre-bourg, maisons de village, anciennes fermes, cabanons, canaux, bélière...)
- 5 - Assurer l'intégration des constructions dans le paysage, en terme de localisation, de formes urbaines et d'intégration architecturale

Objectif 5 :

- 4 - Favoriser des moyens de productions d'énergie écologiques, renouvelables, diversifiées et locales tout en prenant en compte le contexte paysager et patrimonial.

L'environnement

Extrait du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) :



ATOUS :

- Un réseau de cours d'eau particulièrement important : lieux de biodiversité
- De nombreux espaces forestiers, permettant le déplacement de la grande faune
- 4 ZNIEFF identifiées sur le territoire + 4 zones humides le long des cours d'eau.
- Une bonne gestion de la quantité et de la qualité de l'eau potable
- La station d'épuration a été rénovée. Elle est dimensionnée pour accueillir de nouveaux habitants.
- Le réseau d'assainissement des eaux usées est étendu
- Un bon ensoleillement, propice au développement des énergies renouvelables solaires

Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
Pour le département de la Loire, toutes les zones humides de bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*

* mentionnés à partir des données de proximité écologiques (DPE) (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

Points de conflits (écrassements, obstacles...)
Zones de conflits (écrassements, falaises, obstacles, risques de noyade...)

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE VS, mai 2012)

L'environnement

Secteur du plateau de la Mure, de La Tuilière et de Cresta et bord de Drôme



Carte du Plan de prévention des risques
Novembre 2017 - DDT 26



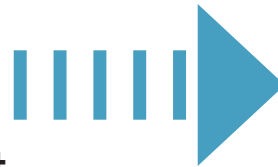
FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Un équilibre à trouver entre l'utilisation (cheminement/ loisir) des abords des cours d'eau et leur enjeu de biodiversité
- Un réseau de haies et de petits boisements peu développé dans les espaces agricoles et dans les espaces construits : pourtant essentiel pour le déplacement de la faune
- Une étude sur l'assainissement des eaux usées est menée en parallèle de la révision du PLU
- Des risques d'inondation (Drôme et cours d'eau torrentiel) : un plan de prévention des risques entraînant des prescriptions ou des interdictions de construction, sur certains secteurs
- Des nuisances sonores liées à la RD 93 et à la ligne de chemin de fer

L'environnement

ENJEUX :

- **Préserver les milieux naturels** les plus riches
- **Limiter la création de nouveaux réseaux d'assainissement** des eaux usées afin d'optimiser l'existant
- **Limiter l'implantation des nouvelles habitations à proximité de la RD** (risques et nuisances)
- **Développer et maintenir la trame verte et bleue** dans les secteurs agricoles et construits et l'utiliser parfois pour créer de nouveaux cheminements
- **Limiter l'imperméabilisation du sol**, notamment dans les secteurs construits ou constructibles
- **Prendre en compte les risques naturels d'inondation**



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- 2- Préserver la proximité entre les espaces publics et l'habitat, dont la rivière Drôme et ses abords

Objectif 3 :

- 2 - Promouvoir un développement urbain peu consommateur d'espace, axé sur la réhabilitation, le renouvellement urbain et la sobriété foncière et optimiser les potentiels d'accueil de nouveaux logements dans l'urbanisation existante

Objectif 4 :

- 3- Préserver l'aspect naturel de la rivière Drôme, de ses affluents et de ses abords, notamment la trame verte en bord de Drôme.

Objectif 5 :

- 1- Préserver les ressources et les milieux naturels
- 2- Prendre en compte les risques naturels et les nuisances environnementales
- 4 - Favoriser des moyens de productions d'énergie écologiques, renouvelables, diversifiés et locales tout en prenant en compte le contexte paysager et patrimonial.
- 7- Adapter la végétation aux enjeux environnementaux (enjeux thermiques, de biodiversité, de limitation de l'imperméabilisation, etc.)

Les apports de la concertation

> Questionnaire individuel à destination des habitants :

Identification et caractérisation des éléments du cadre de vie qui sont importants pour les Saillansons ainsi que des évolutions de la commune sur les dernières années.

> Réunions de quartier :

Identification et localisation des spécificités du quartier, des éléments à préserver et à faire évoluer, localisation des éléments de patrimoine, de paysage et de biodiversité.

> Atelier Patrimoine «Quel est le patrimoine bâti à préserver à Saillans ?» :

Localisation et recueil d'éléments de caractérisation du patrimoine.

> Promenades thématiques :

Échanges et sensibilisation de la part du bureau d'étude sur les thématiques de la mise en valeur du territoire et de la trame verte et bleue. Apport d'éléments de diagnostic par les intervenants (SMRD, office tourisme, spécialiste patrimoine) et les habitants.

> Conférences multimédias (thématique = patrimoine) :

Échanges et sensibilisation sur les enjeux de préservation, mise en valeur, évolution.

Questions

?

2/ Habiter à Saillans



Socio-démographie

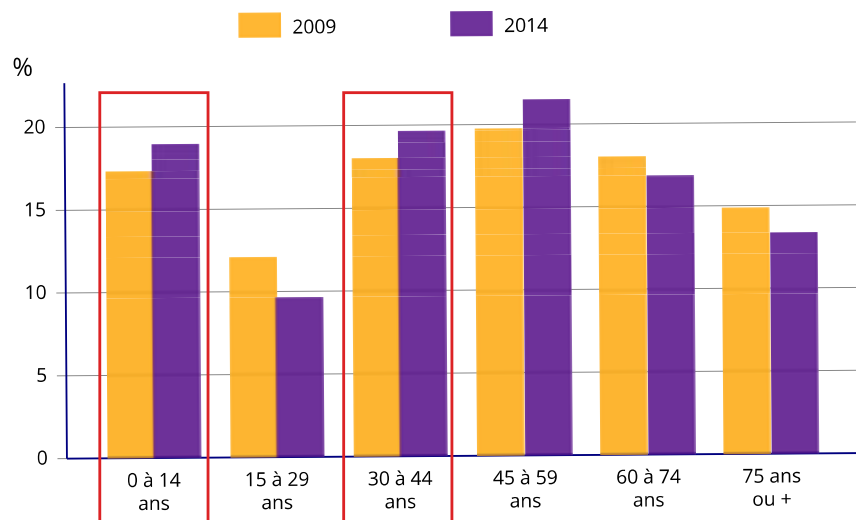
Population à Saillans

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Population	1 022	878	917	872	905	1 106	1 231
Densité moyenne (hab/km ²)	68,9	59,2	61,8	58,8	61,0	74,5	83,0

Indicateurs démographiques Saillans

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,2	0,6	-0,6	0,4	2,0	2,2
due au solde naturel en %	-1,2	-1,0	-0,8	-1,1	-0,5	-0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,0	1,6	0,2	1,5	2,6	2,4
Taux de natalité (‰)	8,2	11,8	10,9	7,9	10,5	10,4
Taux de mortalité (‰)	19,7	21,5	18,8	19,2	15,7	12,8

Population par grande tranche d'âge - Saillans

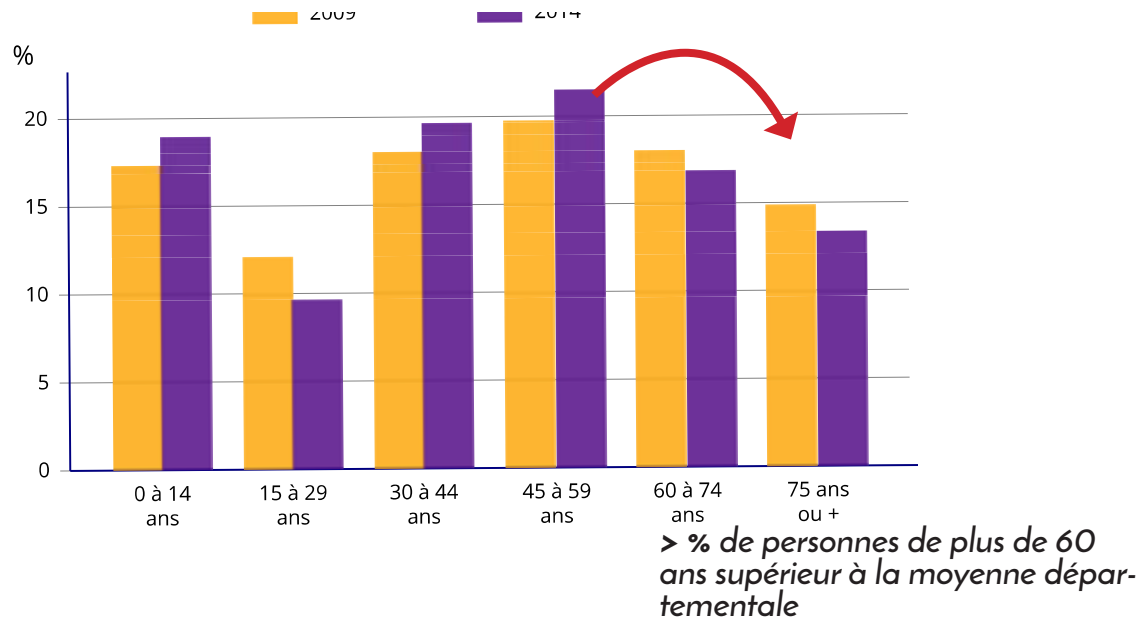


ATOUPS :

- Croissance démographique importante sur les 15 dernières années : + 330 habitants, soit une augmentation de + 24 % de la population actuelle
- Population jeune et active en augmentation
- Un taux de chômage en baisse et légèrement inférieur au taux national
- Des activités sur place, donc une attractivité de la commune pour l'installation de ménages

Socio-démographie

Population par grandes tranches d'âge - Saillans



Emplois par catégories socioprofessionnelles

	2009	%	2014	%
cadres et professions supérieures	52	11.3	69	13.1
professions intermédiaires	160	34.8	130	24.6
employés et ouvriers	188	40.9	224	42.4

Ménages fiscaux de l'année 2014

Nombre de ménages fiscaux	587
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 206,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 143
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

> inférieur aux chiffres départementaux
> 64 % des ménages non imposés

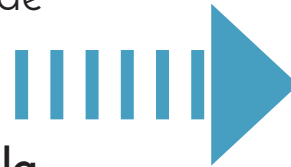
FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Une population vieillissante (tendance nationale)
- Une baisse du nombre de personnes par ménage dont il faut anticiper l'impact sur les politiques de logements (pour le même nombre d'habitants, il faut plus de logements)
- Des enjeux de mobilité (encore 70 % des déplacements effectués en voiture)
- Des revenus modestes :
 - interrogation vis-à-vis de la capacité d'accès au foncier ou à la rénovation
 - interrogation sur le développement de l'habitat social

Socio-démographie

ENJEUX :

- Envisager l'évolution urbaine pour les **12 années à venir**, et donc un objectif démographique adapté au village
- **Prendre en compte le risque d'une augmentation trop rapide de la population** (et des constructions) vis-à-vis des capacités de la commune.
- **A l'inverse, penser au renouvellement de la population inévitablement nécessaire** pour maintenir les services/commerces/ équipements et la vie de la commune.



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- 3 - Favoriser la proximité de l'habitat et des services, commerces et équipements.
- 4 - Renforcer et sécuriser les déplacements doux quotidiens, en facilitant l'accès aux services, équipements, commerces, espaces de sports et de nature.

Objectif 3 :

- 1- Adapter le potentiel d'accueil de nouveaux habitants à la taille de la commune, à son caractère rural, et aussi à ses besoins en services, commerce et équipements
- 3 - Développer une offre de logements adaptés à une diversité du public (jeunes ménages, personnes âgées, saisonniers, revenus modestes...)

Habitat et formes urbaines

Catégories et types de logements Saillans

	2013	%	2008	%
Ensemble	890	100,0	821	100,0
<i>Résidences principales</i>	578	65,0	498	60,7
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	261	29,3	237	28,9
<i>Logements vacants</i>	51	5,7	86	10,5
<i>Maisons</i>	680	76,4	667	81,2
<i>Appartements</i>	194	21,9	152	18,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.



mixité dans les formes bâties et les typologies de logements.



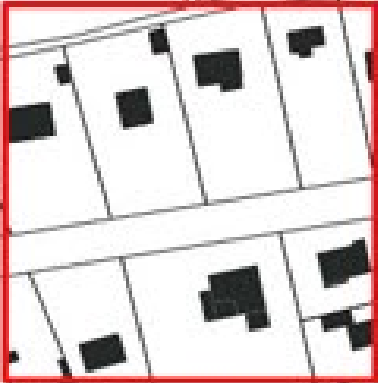
placettes, venelles, espaces verts à proximité de l'habitat renforcent la vie de village et la vie urbaine.

ATOOUTS :

- Augmentation des résidences principales / résidences secondaires et aux logements vacants
- Un cadre de vie attractif pour l'habitat
- Une richesse patrimoniale
- Des commerces/activités et commodités au village
- Une réhabilitation du centre ancien en cours, avec une forte diminution du nombre de logements vacants
- Une bonne capacité d'accueil en logements récents déjà existante
- 25 logements sociaux, 6 logements conventionnés et 6 logements communaux à proximité du cœur de village
- De nouvelles formes d'habitat (habitat groupé, petit locatif en collectif ou intermédiaire, des parcelles de plus en plus petites, etc.)

Habitat et formes urbaines

Carré de 1 hectare (100 m x 100 m)



L'habitat diffus

5 à 10 logements à l'hectare
L'habitat s'est développé au gré des opportunités foncières, le long des axes et des réseaux. L'urbanisation s'est faite sans composition d'ensemble. Son évolution en termes de densification n'ayant pas été anticipée elle est difficile.



Carré de 1 hectare (100 m x 100 m)



Le centre ancien :

30 - 40 logements par ha ?
Le centre ancien, construit dans une économie d'espace et de moyen présente des ambiances fortement identitaires ainsi qu'une forte densité. Cet ensemble patrimonial présente des contraintes pour la vie quotidienne tel que le manque de lumière dans l'habitat.



FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Des logements dominés par la maison individuelle. Le manque de diversité n'est pas propice à l'installation de personnes ayant des situations multiples (revenus, mobilité, évolutions de la famille, âge...)
- Un manque d'offre concernant l'habitat saisonnier
- Une consommation de foncier par logement trop importante : en moyenne 970 m² par logement pour les logements construits entre 2007 et 2017
- Une réelle différence entre les enjeux en centre-bourg et en extension :
 - > En centre-bourg : conserver l'esprit groupé et patrimonial, recherche de lumière, besoin d'espaces de vie extérieurs et de stationnements
 - > En extension : intégrer un habitat diffus et hétéroclite existant et intégrer l'habitat futur

Habitat et formes urbaines

ENJEUX :

- **Penser les nouvelles opérations d'habitat avec des objectifs qualitatifs d'organisation d'ensemble, et en lien avec les secteurs environnants** : éviter le cloisonnement qui peut accompagner l'idée de densification.

- **Quelles formes d'habitat pour respecter une surface moyenne de 500 m² par logement ?**

- **Penser aux besoins de logements complémentaires** : petits logements, logements locatifs, logements aidés, petits logements accessibles physiquement nécessitant peu d'entretien, logements saisonniers...

- **Quelle place laisser à de nouvelles manières d'habiter** (résidences démontables) ?



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

➤ 5 / Favoriser des formes urbaines facilitant la convivialité et l'accueil de tous

Objectif 3 :

➤ 2 / Promouvoir un développement urbain peu consommateur d'espace, axé sur la réhabilitation, le renouvellement urbain et la sobriété foncière et optimiser les potentiels d'accueil de nouveaux logements dans l'urbanisation existante

➤ 3 / Développer une offre de logements adaptés à une diversité du public (jeunes ménages, personnes âgées, saisonniers, revenus modestes...)

Objectif 5 :

➤ 3 - Favoriser un habitat et des constructions économes en énergie

Déplacements

Les accès à la commune



Les sentiers de randonnées au départ de Saillans



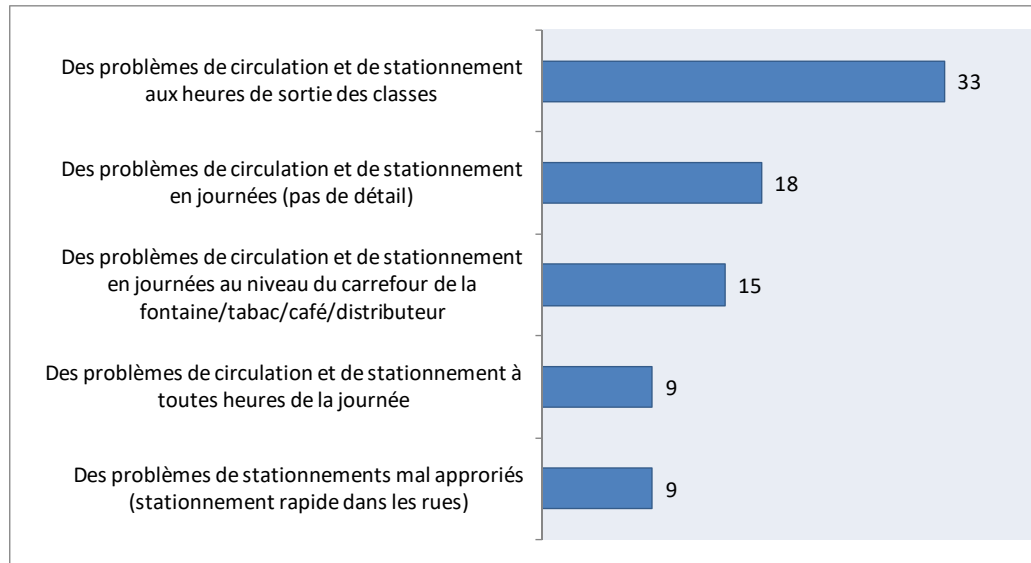
ATOUPS :

- Une bonne desserte :
 - proximité de Crest, Die, Valence via RD 93 : un réseau routier efficace
 - desserte en Transports en commun existante : gare SNCF, bus
- Un réseau dense de sentier cyclo et pédestre (loisirs et le tourisme)

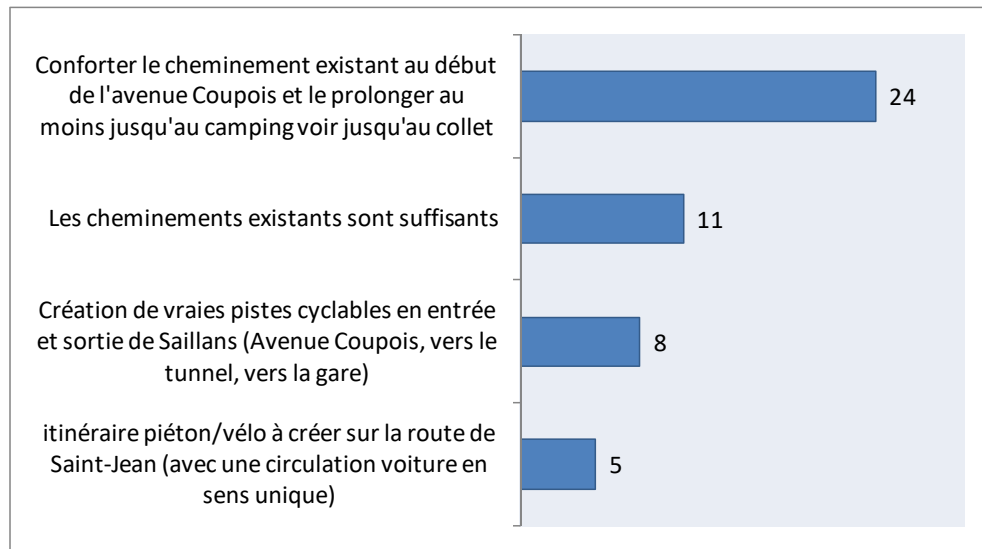
Déplacements

Réponse du questionnaire habitant concernant les déplacements
(environ 100 réponses au questionnaire)

Les problèmes de circulation et de stationnement en voiture



Les besoins en termes d'itinéraires piétons et vélo



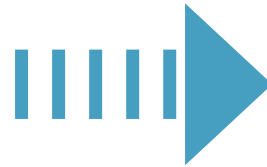
FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Fragilité de la desserte en bus et en train (fréquence, maintien)
- Manque d'une vision globale sur les déplacements piétons / vélo / PMR et des liaisons interquartiers
- Manque de stationnements proches du centre-bourg et d'une vision globale sur le stationnement
- Une demande estivale très importante en terme de stationnement à gérer
- Les voitures sont omniprésentes en centre-bourg
- Une coupure importante (RD 93 et voie de chemin de fer) en terme de déplacement entre les quartiers Sud et le village.
- La route de Saint-Jean est très étroite pour accueillir un développement de l'urbanisation

Déplacements

ENJEUX :

- **Anticiper les alternatives à l'utilisation de la voiture pour les déplacements vers le centre-bourg notamment.** Pourraient être développés: de nouveaux lieux de covoiturage, des pistes cyclables, des pédibus, des chemins piétons
- **Prévoir des espaces réservés aux piétons/ cyclistes** le long des routes existantes en entrée de bourg
- **Anticiper des circulations piétons/cyclistes dans les futures opérations** de constructions ?
- **Réserver des secteurs pour du stationnement à proximité du bourg**
- **Une réflexion globale** sur un plan de circulation intégrant les chemins piétons/ cyclistes ?



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- 4- Renforcer et sécuriser les déplacements doux quotidiens, en facilitant l'accès aux services, équipements, commerces, espaces de sports et de nature.

Objectif 2 :

- 2 - Améliorer les déplacements et le stationnement au bourg et à ses abords afin prendre en compte la demande saisonnière de stationnement et ainsi de garantir l'attractivité du coeur de village.
- 3 - Faciliter les liaisons avec l'extérieur du territoire

Objectif 5 :

- 5 - Améliorer la gestion de l'usage de la voiture et développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Les apports de la concertation

> Questionnaire individuel à destination des habitants :

Identification des problèmes liés aux stationnements et aux cheminements. Identification des évolutions démographiques de la commune et de l'évolution de l'offre en logements liée.

> Réunions de quartier :

Identification et localisation des spécificités du quartier, des éléments à préserver et à faire évoluer + localisation précise des cheminements actuels et des cheminements manquants.

> Conférence débat : «Comment notre Plan Local d'Urbanisme peut-il contribuer à la transition énergétique ?»

Consolidation d'un groupe de travail apportant des propositions de prise en compte de la transition énergétique à intégrer dans le PLU.

> Études de cas d'urbanisme :

Sensibiliser les habitants aux différentes questions liées à l'urbanisation future de la commune par des études de cas : densification des quartiers existants, intégration d'un nouveau quartier, rénovation de l'habitat.

> Conférences multimédias (transition énergétique, habitat) :

Échange et sensibilisation sur les possibilités permettant de favoriser la transition énergétique dans le PLU + les enjeux d'habitat et d'opération d'ensemble de qualité.

> Atelier scolaire :

Echanges sur les déplacements, sensibilisation des enfants et parents à la démarche PLU

Questions

?

3 / La vie locale et les activités



Équipements, services et vie locale

La restauration scolaire et la crèche



Le city-stade



L'école



Aire de jeux pour enfants



Le temple



Les services techniques



ATOUPS :

- Une commune bien équipée : culture, sport, petite enfance, scolaire, tourisme
- Les équipements techniques sont effectifs: bâtiment technique, station épuration, déchetteries
- Des projets récents qui montrent un dynamisme et un renouvellement progressif: maison médicale, services techniques, city stade, réfection de la grande rue...
- Une vie de village riche : lieux de rencontre informels, événements festifs, nombreuses associations
- Le bord de Drôme est le lieu le plus utilisé par les habitants de la commune, viennent ensuite les salles des fêtes puis les places du village
- Les chemins et sentiers piétons sont très utilisés par la population de Saillans

Équipements, services et vie locale

La salle des fêtes



Salles associatives et ancien gîte rural



Présence importante de la voiture dans les espaces publics



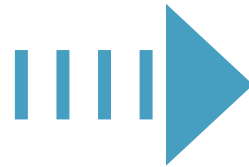
FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Une fragilité des équipements dans certains domaines :
 - vétusté de certains équipements
 - risque de saturation pour d'autres
 - incertitude concernant la pérennité de certains services
- Un manque de structure pour personnes âgées et un EHPAD trop éloigné du centre-bourg
- Le partage du peu d'espace public disponible en centre-bourg est difficile entre stationnement, circulation et piéton.
- Un manque d'espaces publics qualitatifs et en adéquation avec le patrimoine du village

Équipements, services et vie locale

ENJEUX :

- Conforter les équipements sportifs et de loisirs
- Conforter les équipements médicaux : en cours avec la maison médicale
- Le boulevard de l'Écho ou la place de la République réhabilitée en véritable place de village ? Où stationner les voitures ?
- Amélioration / réhabilitation de la salle des fêtes ou création d'une nouvelle salle ?



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- > 1- Développer des lieux et des équipements permettant l'accueil, la rencontre et la convivialité
- > 3- Favoriser la proximité de l'habitat et des services, commerces et équipements

Objectif 2 :

- > 6 - Intégrer les projets d'équipements intercommunaux

Économie et tourisme

Nombre d'établissements par secteur d'activités en 2015
(hors agriculture)

	Nombre	%
Ensemble	124	100,0
Industrie	10	8,1
Construction	17	13,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	38	30,6
Services aux entreprises	24	19,4
Services aux particuliers	35	28,2

Source des graphiques : Insee.

ATOUTS :

- Un cadre de vie préservé et de qualité qui est attractif : proximité des commerces, des équipements et de la nature
- Commerce de proximité / marché au centre-bourg : dynamisme et attractivité du centre ancien
- Un site favorable au tourisme : proximité de la nature, baignade et canoé dans la Drôme, centre ancien vivant avec commerces, hôtellerie, restauration, culture
- Hébergement touristique bien présent : campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels
- Deux activités en expansion : viticulture et tourisme
- Dynamisme et diversité de l'activité économique : création d'emploi et d'activités dont entrepreneuriat collaboratif, tendance vers la tertiarisation...

L'office du tourisme



La rivière Drôme, site pour le kayak



Le marché et les commerces du centre bourg



Économie et tourisme



Zones d'activités
en rive droite de la
Drôme



Photo aérienne de
la zone d'acti-
tés de la Tuilière
(2013)



La grande rue avec
ses commerces et ses
restaurants

FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Quasiment plus d'espace disponible dans la zone d'activités actuelle
- L'économie est en grande partie dépendante de l'activité touristique.
- Une fragilité dans la création d'activité : rotation importante des commerces
- Une crainte de dégradation de la rivière par la sur-fréquentation touristique

Économie et tourisme

ENJEUX :

- **Préserver le cadre de vie de qualité et mettre en valeur le paysage et le patrimoine bâti**, pour préserver l'attractivité
- **Les accès à la Drôme sont à préserver**, de nouveaux peuvent être à créer
- **Les circuits de promenade sont à préserver voire développer**, y compris en secteurs urbanisés
- **Favoriser la pérennité des commerces et des activités existantes et inciter à l'installation**
- **Limiter la dispersion des commerces** sur le territoire pour leur pérennité



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- 3- Favoriser la proximité de l'habitat et des services, commerces et équipements

Objectif 2 :

- 1- Renforcer l'économie locale et maintenir un centre-bourg attractif
- 5 - Valoriser le potentiel touristique en complémentarité avec les activités existantes et le respect du cadre de vie.
- 7 - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies

Agriculture

ATOUPS :

- L'activité agricole est dynamique et essentielle sur la commune.
- Une agriculture centrée sur la viticulture. Plus de 50 % des terres entretenues par l'agriculture le sont pour la culture de la vigne (AOC Clairette de Die notamment)
- Une région réputée avec des possibilités de diversification de l'agriculture : AOP et AOC viticoles et picodon, fruitiers, plantes aromatiques et médicinales, etc.
- Un développement économique agricole en augmentation (diversification, développement de la vente directe, jeunesse des exploitations)
- Des terres agricoles entretenues et un paysage spécifique de viticulture qui offrent un paysage ouvert, attractif tant pour les habitants que pour le tourisme.

*Les espaces viticoles sont des espaces de végétation basse qui ouvrent les vues sur le paysage.
Cela est d'autant plus perceptible au niveau des plateaux viticoles de La Tour, du Verdeyer et de La Mure.*



Agriculture



Rive droite de La Drôme, l'extension de l'urbanisation sur les terrains plats morcelle les terres agricoles



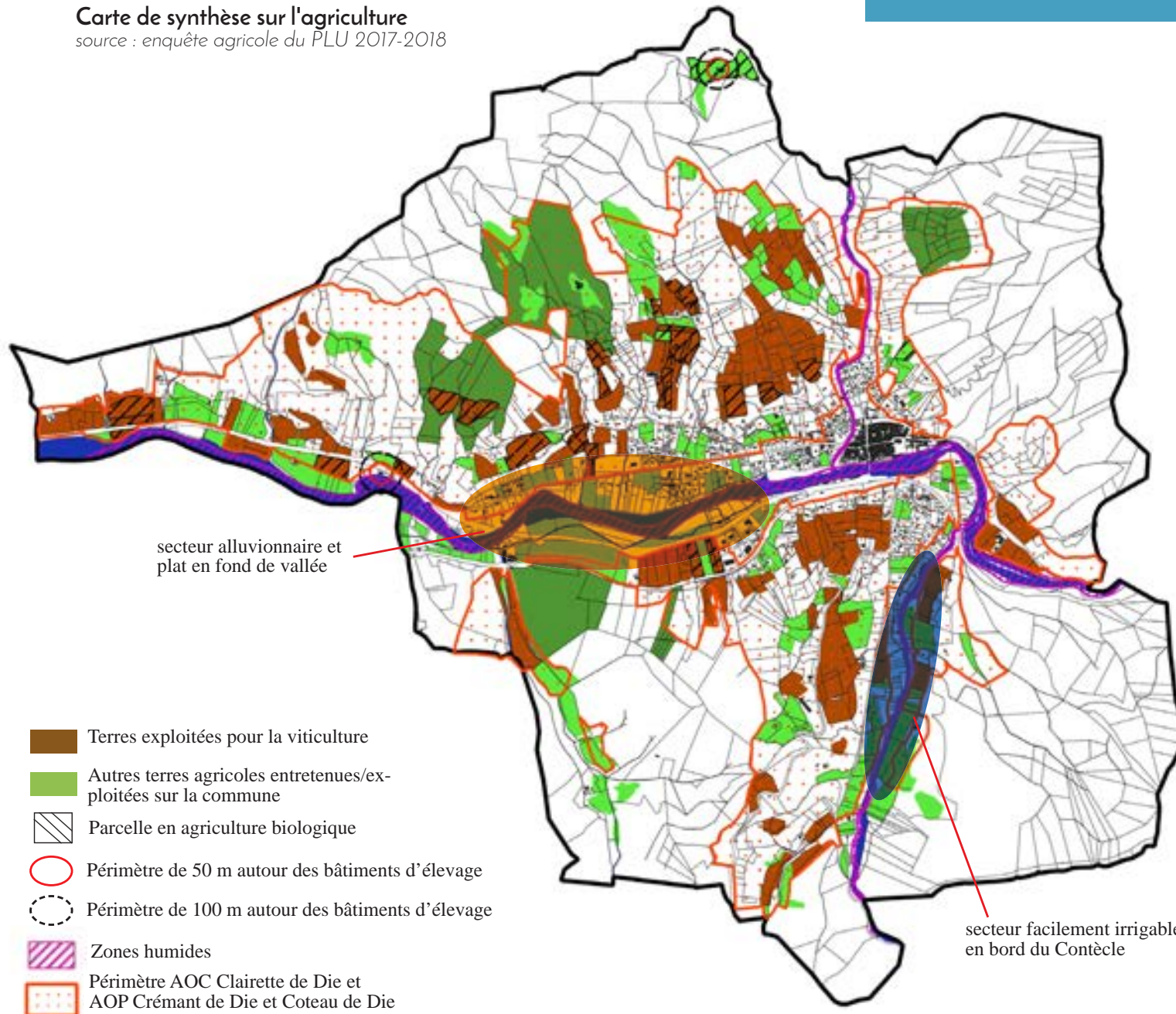
FAIBLESSES / CONTRAINTES :

- Un morcellement des espaces agricoles par les nouvelles constructions dans certains secteurs
- Des terres fertiles et alluvionnaires qui sont partiellement déjà été utilisées pour de la construction
- Peu de diversification de l'activité agricole
- Des secteurs qui s'enfrichent : une fermeture naturelle des paysages dans les secteurs les plus en pentes
- Des conflits peuvent apparaître en terme de cohabitation entre viticulture et habitation (bruit, produits phytosanitaires...)
- Deux bâtiments d'élevage : peu d'impact vis à vis de l'habitat

Agriculture

Carte de synthèse sur l'agriculture

source : enquête agricole du PLU 2017-2018



ENJEUX :

- **Préserver l'activité agricole** : importance économique et valorisation du territoire
- **Protéger les terres agricoles les plus fertiles**
- **Trouver l'équilibre entre l'agriculture et les constructions**
- **Limiter la fermeture naturelle des paysages** en affirmant le rôle de l'agriculture dans l'entretien et la qualité des paysages
- **Garantir au maximum la vocation agricole des parcelles déjà exploitées**
- **Prendre en compte les projets** de diversification des activités et de nouveaux bâtiments



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- - Conserver des zones fertiles pour des cultures vivrières et des jardins partagés à proximité du bourg

Objectif 2 :

- - 4 - Protéger et valoriser l'ensemble des espaces agricoles, support d'activité économique importante du territoire communal

Objectif 4 :

- 2 - Favoriser les activités contribuant à l'entretien des paysages, dont l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture.

Objectif 5 :

- 6- Améliorer l'autonomie alimentaire

Les apports de la concertation



> Questionnaire individuel à destination des habitants :

Identification des lieux les plus fréquentés de la commune (espace de vie, services, commerces) + identification des nouveaux besoins en terme d'espace public, de services, de loisirs, etc.

> Réunions de quartier :

Identification et localisation des lieux de vies et des espaces publics utilisés et manquants

> Questionnaire individuel et rencontre des agriculteurs :

Identification précise des terres des agriculteurs, de leurs besoins et de leurs projets. Mise en avant des enjeux agricoles de la commune.

> Conférence-débat sur l'agriculture :

Échange et débat sur « Quelle agriculture demain à Saillans ? Besoins, attentes, enjeux ». Intervention d'un expert mettant en avant le fait que l'agriculture ne doit pas être pensée comme l'espace résiduel dans le PLU.

> Conférences multimédias (thématique = agriculture) :

Échange et Sensibilisation sur les enjeux agricoles dans le PLU (L'activité agricole participe à la beauté des paysages de la commune, contrôler l'urbanisme au bénéfice de l'activité agricole, Volonté de renforcer le dynamisme local, classer des terres constructibles en zone agricole pour les rendre à l'agriculture)

Questions

?

4 / Cadre législatif, contexte supra-communal et gestion du foncier

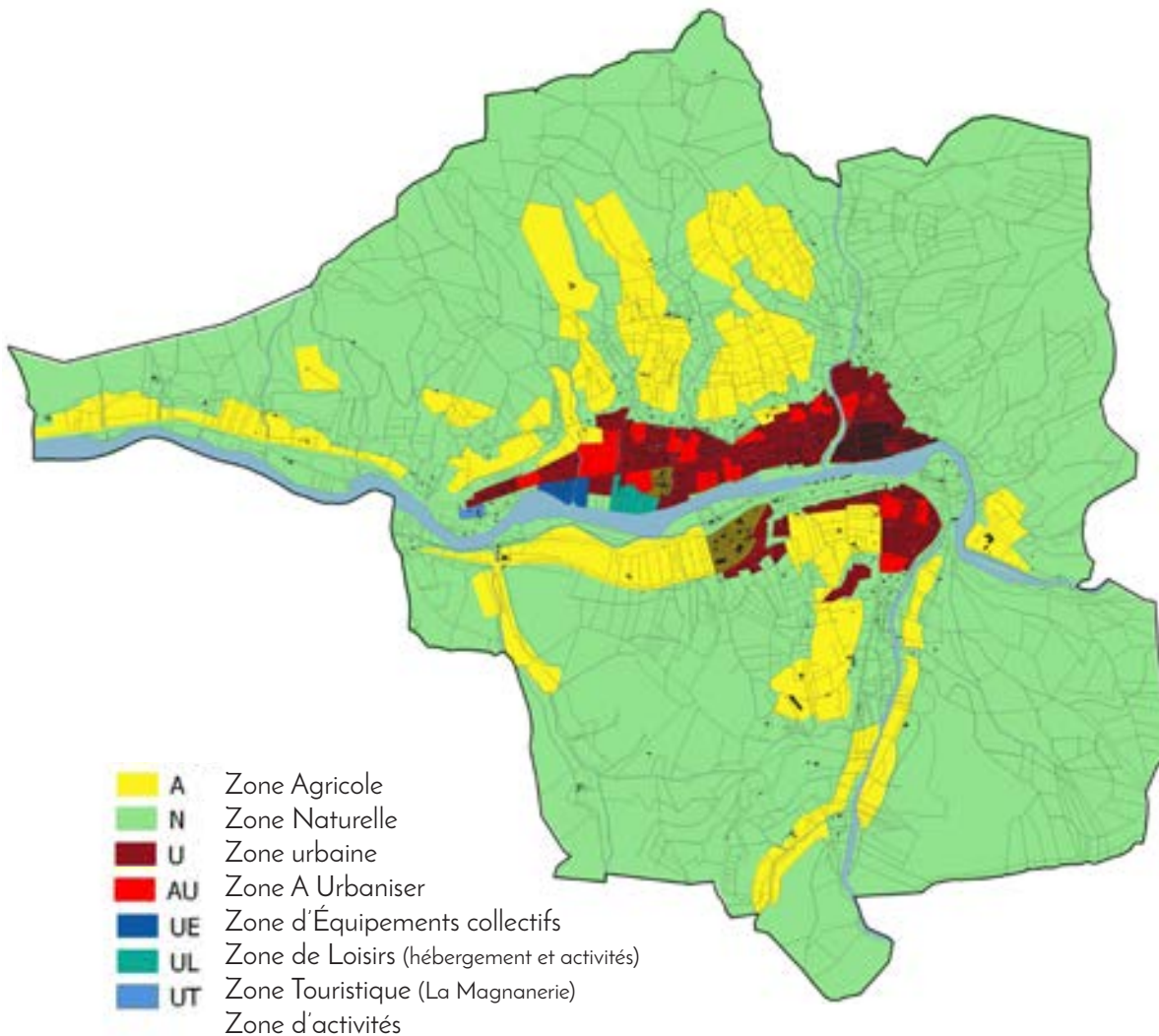
Cadrage législatif et gestion du foncier

- Objectif législatif : consommer moins de terrain pour les constructions afin de préserver les terrains agricoles et naturels de la commune. C'est-à-dire construire dans les secteurs déjà urbanisés et densifier l'urbanisation future.

- La commune est entièrement soumise à la loi Montagne, ce qui limite les extensions de l'urbanisation afin de conserver les spécificités du territoire

ATOOUTS :

- De grands espaces agricoles et des espaces verts qui participent à la qualité de vie
- Un potentiel important pour la construction au sein des secteurs urbanisés : petites parcelles non bâties et divisions parcellaires de terrains déjà bâtis
- Le travail de révision du PLU permet de définir de nouveaux objectifs d'utilisation du foncier. Il est l'occasion d'un rééquilibrage des différentes zones (constructibles, naturelles, agricoles).



Cadrage législatif et gestion du foncier

CONTRAINTES / FAIBLESSES :

- Un habitat diffus sur le territoire
- Des surfaces constructibles trop nombreuses (29 ha) dans le PLU de 2008 par rapport à la législation actuelle
- Durant les 10 dernières années, 5,4 ha ont été artificialisés pour la création de zones mixtes d'habitation, et donc la création de 56 logements. Cela représente en moyenne 970 m² de surface par logement.
- Un manque de moyens financiers communaux pour urbaniser les terrains constructibles au PLU de 2008 et prévoir les équipements en conséquence.
- Une réduction obligatoire du potentiel foncier : passer d'un PLU avec 29 ha de foncier disponible à un potentiel foncier situé en dessous de 6,5 ha dans le futur PLU.
- Un objectif global de densification des espaces constructibles : moyenne de 20 logements par hectare, soit en moyenne 500 m² de terrain / logements (donnée Etat = représentée par la DDT 26).
- Un manque d'espace pour l'installation d'entreprise et d'activités

Cadrage législatif et gestion du foncier

ENJEUX :

• **Accompagner l'augmentation de la population et donc des nouvelles constructions**, en prenant en compte :

- des réglementations et des lois
- des contraintes physiques et naturelles

>> Définir un objectif intermédiaire entre peu de construction d'un habitat diffus et la limiter fortement les nouvelles constructions :

- Utiliser au maximum les parcelles déjà desservies par les réseaux
- «Boucher les trous» dans l'urbanisation existante
- Changer les typologies de l'habitat : vers de l'habitat intermédiaire et groupé
- Inciter le redécoupage des très grandes parcelles bâties pour accueillir de nouvelles constructions
- Accompagner la réhabilitation du bâti existant



TRADUCTION DANS LE PADD :

Objectif 1 :

- 3- Favoriser la proximité de l'habitat et des services, commerces et équipements
- 5 - Favoriser des formes urbaines facilitant la convivialité et l'accueil de tous

Objectif 3 :

- 1- Adapter le potentiel d'accueil de nouveaux habitants à la taille de la commune, à son caractère rural, et aussi à ses besoins en services, commerce et équipements
- 2 - Promouvoir un développement urbain peu consommateur d'espace, axé sur la réhabilitation, le renouvellement urbain et la sobriété foncière et optimiser les potentiels d'accueil de nouveaux logements dans l'urbanisation existante
- 3 - Développer une offre de logements adaptés à une diversité du public (jeunes ménages, personnes âgées, saisonniers, revenus modestes...)

Les apports de la concertation

> Questionnaire individuel à destination des habitants :

Identification par les habitants des évolutions de la commune sur les dernières années en terme d'habitat et de foncier

> Promenade thématique mise en valeur du territoire :

Échanges et sensibilisation, à partir de points de vue sur la commune, sur les évolutions de la commune sur les dernières années en terme d'habitat et de foncier et sur l'impact de ces évolutions sur le cadre de vie et la mise en valeur du territoire

> Études de cas d'urbanisme :

Sensibiliser les habitants aux différentes questions liées à l'urbanisation future de la commune par des études de cas : Densification des quartiers existants, intégration d'un nouveau quartier, rénovation de l'habitat

> Conférences multimédias (thématique habitat) :

Sensibilisation des habitants sur le fait que le PLU c'est aussi un outil et un moment de réflexion sur l'organisation de l'espace pour un mieux vivre ensemble, pour répondre à une diversité des publics et des besoins en terme de logement.

Questions

?

Présentation du PADD

Les objectifs transversaux et structurants le PADD

Les objectifs transversaux du PADD, issus de l'atelier de concertation du 29/09/2018

1/ Favoriser les solidarités locales et la convivialité

2/ Aménager une vie locale douce

3/ Favoriser le développement du tissu économique local et l'implantation de nouvelles activités

4/ Accueillir et maîtriser l'habitat pour un village à taille humaine et inscrit dans la transition énergétique

5/ Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

6/ S'inscrire dans la transition écologique, énergétique, économique...

Les objectifs transversaux du PADD reformulés par le Bureau d'étude suite aux débats en GPC

1/ Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations

2/ Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune

3/ Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine

4/ Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

5/ S'engager dans la transition écologique et énergétique

Objectif 1 : Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations

Les objectifs transversaux du PADD reformulés par le Bureau d'étude suite aux débats en GPC

1/ Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations
2/ Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune
3/ Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine
4/ Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune
5/ S'engager dans la transition écologique et énergétique



Sous -objectif
1- Développer des lieux et des équipements permettant l'accueil, la rencontre et la convivialité
2 - Préserver la proximité entre les espaces publics et l'habitat, dont la rivière Drôme et ses abords
3 - Favoriser la proximité de l'habitat et des services, commerces et équipements
4 - Renforcer et sécuriser les déplacements doux quotidiens, en facilitant l'accès aux services, équipements, commerces, espaces de sports et de nature.
5 -Favoriser des formes urbaines facilitant la convivialité et l'accueil de tous
6 - Conserver des zones fertiles pour des cultures vivrières et des jardins partagés à proximité du bourg

LEGENDE : en noir = issu des ateliers habitants / en vert = texte fortement reformulé ou ajouté

Objectif 2 : Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune

Les objectifs transversaux du PADD reformulés par le Bureau d'étude suite aux débats en GPC

1/ Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations

2/ Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune

3/ Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine

4/ Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

5/ S'engager dans la transition écologique et énergétique

Sous -objectif

1- Renforcer l'économie locale et maintenir un centre-bourg attractif

2 - Améliorer les déplacements et le stationnement au bourg et à ses abords afin **prendre en compte la demande saisonnière de stationnement et ainsi de garantir l'attractivité du cœur de village.**

3 - Faciliter les liaisons avec l'extérieur du territoire

4 - Protéger et valoriser l'ensemble des espaces agricoles, **support d'activité économique importante du territoire communal**

5 -Valoriser le potentiel touristique en complémentarité avec les activités existantes **et le respect du cadre de vie.**

6 - Intégrer les projets d'équipements intercommunaux

7 - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies

LEGENDE : en noir = issu des ateliers habitants / en vert = texte fortement reformulé ou ajouté

Les objectifs transversaux du PADD
reformulés par le Bureau d'étude
suite aux débats en GPC

1/ Favoriser une vie quotidienne de
proximité, conviviale, solidaire et
destinée à toutes les générations

2/ Conforter le dynamisme et
l'attractivité de la commune

3/ Maîtriser l'habitat pour un village
accueillant et à taille humaine

4/ Dynamiser et mettre en valeur
le cadre de vie et les qualités
paysagères et patrimoniales de la
commune

5/ S'engager dans la transition
écologique et énergétique

Objectif 3 : Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine

Sous -objectif

1- Adapter le potentiel d'accueil de nouveaux habitants à la taille de la commune, à son caractère rural, et aussi à ses besoins en services, commerce et équipements

2 - Promouvoir un développement urbain peu consommateur d'espace, axé sur la réhabilitation, le renouvellement urbain et la sobriété foncière et optimiser les potentiels d'accueil de nouveaux logements dans l'urbanisation existante

3 - Développer une offre de logements adaptés à une diversité du public

Objectif 4 : Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

Les objectifs transversaux du PADD reformulés par le Bureau d'étude suite aux débats en GPC

1/ Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations

2/ Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune

3/ Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine

4/ Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

5/ S'engager dans la transition écologique et énergétique



Sous -objectif
1- Mettre en valeur la structure paysagère spécifique
2 - Favoriser les activités contribuant à l'entretien des paysages, dont l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture.
3- Préserver l'aspect naturel de la rivière Drôme, de ses affluents et de ses abords, notamment la trame verte en bord de Drôme.
4- Mettre en valeur l'organisation urbaine traditionnelle, le patrimoine bâti remarquable et ordinaire, dans ses diversités (centre-bourg, maisons de village, anciennes fermes, cabanons, canaux, bélière...)
5 - Assurer l'intégration des constructions dans le paysage, en terme de localisation, de formes urbaines et d'intégration architecturale

LEGENDE : en noir = issu des ateliers habitants / en vert = texte fortement reformulé ou ajouté

Objectif 5 : S'engager dans la transition écologique et énergétique

Les objectifs transversaux du PADD reformulés par le Bureau d'étude suite aux débats en GPC

1/ Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations

2/ Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune

3/ Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine

4/ Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

5/ S'engager dans la transition écologique et énergétique



Sous -objectif

1- Préserver les ressources et les milieux naturels

2- Prendre en compte les risques naturels et les nuisances environnementales

3 - Favoriser un habitat et des constructions économes en énergie

4 - Favoriser des moyens de productions d'énergie écologiques, renouvelables, diversifiés et locales tout en prenant en compte le contexte paysager et patrimonial.

5 - Améliorer la gestion de l'usage de la voiture et développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

6- Améliorer l'autonomie alimentaire

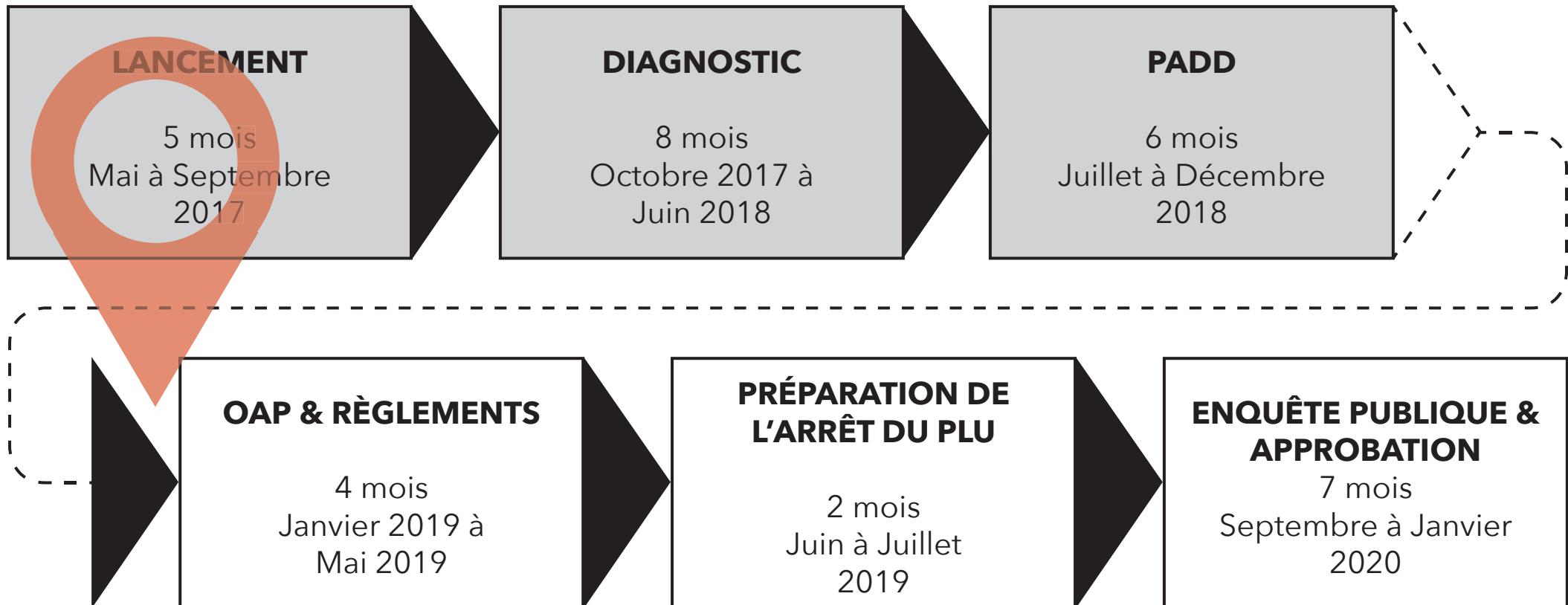
7- Adapter la végétation aux enjeux environnementaux (enjeux thermiques, de biodiversité, de limitation de l'imperméabilisation, etc.)

Questions

?

Les prochains
rdv

Calendrier de la révision du PLU



Prochains rdv

Janvier 2019 / Café d'urbanisme

Qu'est-ce qu'une opération d'urbanisme de qualité ?

Comment en réaliser ?

Quels acteurs sont à impliquer, les montages opérationnels et financiers ?

Quelles sont les conditions à réunir pour accueillir du logement social

Février 2019 / Temps participatif

L'urbanisation future

Février-mars 2019 / Ateliers avec les scolaires

L'urbanisation future

Mars- Avril / Temps participatif

Le règlement du PLU

Comment être informé

- site internet de la commune /
<http://www.mairiedesaillans26.fr>
- carnet de bord de la révision (via tumblr) /
<https://plusaillans.tumblr.com>
- adresse mail mairie spécifique au PLU /
revisionplu@mairiedesaillans26.fr
- adresse mail du garant de la concertation /
saillans@garant-cndp.fr
- affiches, flyers, lettre d'info, flashinfo, presse locale /

Révision
& démarche participative
du PLU

Saillans
demain